



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

SYLLABUS DES GRADES

PROGRAMME TECHNIQUE ET

EXIGENCES ADMINISTRATIVES

RELATIVES AUX

1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e GRADES YUDANSHA

D'AIKIBUDO OU

DE KOBUDO

juin 2007



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

EXIGENCES RELATIVES AU PREMIER DAN (SHODAN)

- Pratiquer depuis au moins quatre (4) ans.
- Être ceinture marron (Ikkyu) depuis au moins dix-huit (18) mois et pratiquer au minimum deux (2) fois par semaine, à raison d'une heure et demie par cours et de 10 mois par année. – Ces critères ne s'appliquent pas pour les promotions qui relèvent des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », pour lesquelles le temps avant l'obtention du grade sera de 24 à 30 mois, suivant ce qui sera déterminé après l'étude du dossier du candidat. Pour les promotions qui font partie des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », les fiches de candidature doivent être présentées 45 jours avant la date de l'examen potentiel (pour fins d'étude).
- Être membre en règle de l'AAKQ durant un minimum de trois (3) années complètes, y compris, obligatoirement, la saison en cours (du 1^{er} septembre au 31 août).
- Être membre officiel, depuis au moins six (6) mois, du dojo qui présente la candidature.
- Être âgé d'au moins dix-sept (17) ans, sauf si dérogation accordée au préalable.
- Avoir participé à un minimum de trois (3) stages organisés par l'AAKQ en tant que ceinture marron (Ikkyu), dont un au cours de la saison de la candidature. Les stages suivis doivent être certifiés dans le passeport par le directeur du stage.
- Seul le professeur est habilité à déterminer si le candidat est prêt à être présenté à l'examen. La fiche officielle de candidature doit être présentée par le professeur au moins trente (30) jours avant la date d'examen, et être approuvée par la commission technique de l'AAKQ. Le professeur sera informé de l'acceptation ou du refus de la candidature, ainsi que des raisons ayant motivé la décision.
- Le passeport de l'AAKQ dûment rempli (grades signés, photo apposée, etc.).
- Les frais d'examen doivent être acquittés selon les modalités prévues par l'AAKQ. Un chèque doit être établi à l'ordre de l'AAKQ.
- Tout cas jugé spécial par le professeur doit être signalé à la commission technique, en précisant les motifs qui en font un **cas spécial**.
- Note : *Les candidats âgés de plus de soixante (60) ans qui le désirent*



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

peuvent bénéficier d'un examen approprié ou d'une promotion sur dossier.

- Le port du Hakama est obligatoire durant les examens. L'écusson de l'association cousu sur le côté gauche du Keikogi est de rigueur.
- *La date d'obtention du grade est celle de l'examen.*

Note : Pour obtenir une reconnaissance de leur participation aux stages de maître Floquet et de maître Hatakeyama, les détenteurs d'une ceinture marron doivent suivre au moins 2 blocs et les détenteurs d'une ceinture noire au moins 3 blocs de stage.

EXIGENCES RELATIVES AU DEUXIÈME DAN (NIDAN)

- Être ceinture noire 1^{er} Dan (Shodan) depuis au moins trois (3) ans et pratiquer au minimum deux (2) fois par semaine, à raison d'une heure et demie par cours et de cinquante (50) semaines par année. – Ces critères ne s'appliquent pas pour les promotions qui relèvent des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », pour lesquelles le temps avant l'obtention du grade sera de 4 à 5 ans, suivant ce qui sera déterminé après l'étude du dossier du candidat. Pour les promotions qui font partie des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », les fiches de candidature doivent être présentées 45 jours avant la date de l'examen potentiel.
- Être membre en règle de l'AAKQ depuis au moins trois (3) ans après l'obtention du 1^{er} Dan, et obligatoirement pour l'année en cours.
- Être membre officiel du dojo qui présente la candidature depuis au moins un (1) an. Être âgé d'au moins vingt (20) ans.
- Avoir participé à un minimum de quatre (4) stages organisés par l'AAKQ depuis l'obtention du 1^{er} Dan (Shodan), dont au moins un (1) stage au cours de la saison de la candidature.
- Seul le professeur est habilité à déterminer si le candidat est prêt à être présenté à l'examen. De plus, la commission technique peut, à sa discrétion, et au mérite, recommander des candidats au grade de ceinture noire 2^e Dan (Nidan), si le professeur n'a pas un grade supérieur à celui postulé par le candidat.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

- Toutefois, cette décision doit être prise en accord avec l'enseignant.
- La fiche *officielle* de candidature doit être présentée par le professeur au moins trente (30) jours avant la date d'examen, et être approuvée par la commission technique de l'AAKQ. Le professeur sera informé de l'acceptation ou du refus de la candidature, ainsi que des raisons ayant motivé la décision.
 - Le passeport de l'AAKQ dûment rempli (grades signés, photo apposée, etc.). Les frais d'examen doivent être acquittés selon les modalités prévues par l'AAKQ. Un chèque doit être établi à l'ordre de l'AAKQ.
 - Tout cas jugé spécial par le professeur doit être signalé à la commission technique, en précisant les motifs qui en font un **cas spécial**.
 - Note : *Les candidats âgés de plus de soixante (60) ans qui le désirent peuvent bénéficier d'un examen approprié ou d'une promotion sur dossier.*
 - Le port du Hakama est obligatoire durant les examens. L'écusson de l'association cousu sur le côté gauche du Keikogi est de rigueur.
 - Note : *La date d'obtention du grade est celle de l'examen.*

EXIGENCES RELATIVES AU TROISIÈME DAN (SANDAN)

- Être ceinture noire 2^e Dan (Nidan) depuis au moins quatre (4) ans et pratiquer au minimum deux (2) fois par semaine, à raison d'une heure et demie par cours et de cinquante (50) semaines par année. – Ces critères ne s'appliquent pas pour les promotions qui relèvent des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », pour lesquelles le temps avant l'obtention du grade sera de 5 à 6 ans, suivant ce qui sera déterminé après l'étude du dossier du candidat. Pour les promotions qui font partie des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », les fiches de candidature doivent être présentées 45 jours avant la date de l'examen potentiel.
- Être membre en règle de l'AAKQ depuis au moins quatre (4) ans après l'obtention du 2^e Dan (Nidan) et obligatoirement pour la saison en cours.
- Être membre officiel du dojo qui présente la candidature depuis au moins un (1) an.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

- Être âgé d'au moins vingt-quatre (24) ans.
- Avoir participé à un minimum de cinq (5) stages organisés par l'AAKQ depuis l'obtention du 2^e Dan (Nidan), dont au moins deux (2) stages pour ceintures noires au cours de la saison de la candidature.
- Promouvoir l'Aikibudo à divers niveaux.
- *Seule la commission technique est habilitée à présenter un candidat à ce grade. Le candidat doit en être informé au minimum 45 jours avant l'examen, par le truchement de son professeur ou directement, selon le cas.*
- Implication dans l'enseignement au niveau du dojo.
- Le passeport de l'AAKQ dûment rempli (grades signés, photo apposée, etc.) Les frais d'examen doivent être acquittés; un chèque doit être établi à l'ordre de l'AAKQ.
- Tout cas jugé spécial par le professeur doit être signalé à la commission technique, en précisant les motifs qui en font un **cas spécial**.
- *Note : Les candidats âgés de plus de soixante (60) ans qui le désirent peuvent bénéficier d'un examen approprié ou d'une promotion sur dossier.*
- Le port du Hakama est obligatoire durant les examens. L'écusson de l'association cousu sur le côté gauche du Keikogi est de rigueur.
- *Note : La date d'obtention du grade est celle de l'examen.*

EXIGENCES RELATIVES AU QUATRIÈME DAN (YONDAN)

- Être ceinture noire 3^e Dan (Sandan) depuis cinq (5) à six (6) ans. – Ce critère ne s'applique pas pour les promotions qui relèvent des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », pour lesquelles le temps avant l'obtention du grade sera de 7 à 8 ans, suivant ce qui sera déterminé après l'étude du dossier du candidat. Pour les promotions qui font partie des catégories « cas spécial » ou « sur dossier », les fiches de candidature doivent être présentées 45 jours avant la date de l'examen potentiel.
- Être membre en règle de l'AAKQ depuis au moins cinq (5) ans après l'obtention du 3^e Dan (Sandan), et obligatoirement pour la saison en cours.
- Avoir participé à un minimum de six (6) stages organisés par l'AAKQ depuis



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

l'obtention du 3^e Dan (Sandan) dont au moins quatre (4) blocs de stage avec Maître Alain Floquet pour l'Aikibudo, quatre (4) blocs de stage avec Maître Goro Hatakeyama pour le Kobudo, et deux stages pour ceintures noires dans la saison de la candidature.

- Jouer un rôle actif lors des stages, à titre d'assistant.
- Implication dans l'enseignement à titre de professeur ou d'assistant.
- Implication au sein de l'AAKQ – démonstrations, responsabilités diverses, promotion et diffusion de l'Aikibudo et/ou du Kobudo.
- Le nombre de ceintures noires (Yudansha) formées par le candidat sera pris en considération.
- Posséder une bonne connaissance de l'histoire, de l'évolution et de la structure de l'Aikibudo et/ou du Kobudo.
- Seule la Commission technique est habilitée à présenter un candidat à ce grade et seul Maître Alain Floquet est habilité à évaluer le candidat (Maître Floquet peut éventuellement s'adjoindre un ou deux Kodansha de l'AAKQ).

EXIGENCES RELATIVES AU CINQUIÈME DAN (GODAN)

- Être 4^e Dan (Yondan) actif depuis un minimum de six (6) à sept (7) ans.
- Être membre en règle de l'AAKQ depuis au moins six (6) ans après l'obtention du 4^e Dan (Yondan) et obligatoirement pour la saison en cours.
- Avoir participé à un minimum de huit (8) stages organisés par l'AAKQ depuis l'obtention du 4^e Dan (Yondan), dont au moins quatre (4) blocs de stage avec Maître Alain Floquet pour l'Aikibudo, quatre (4) blocs de stage avec Maître Goro Hatakeyama pour le Kobudo, et deux stages pour ceintures noires dans la saison de la candidature.
- Être impliqué dans l'enseignement et la promotion de l'Aikibudo.
- Jouer un rôle actif lors des stages, à titre de directeur ou d'assistant (minimum de deux (2) fois par saison).
- Seul le président de la Commission technique de l'AAKQ est habilité à présenter la candidature, qui sera évaluée par Maître Floquet. Le dossier doit être acheminé à



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

Maître Floquet au moins trois (3) mois avant le stage qu'il dirigera au Canada et à l'issue duquel le résultat de l'évaluation sera rendu.

Note : Pour ce grade dans la discipline Kobudo, seul Maître Hatakeyama est habilité à évaluer le candidat.

EXIGENCES RELATIVES AU SIXIÈME DAN (ROKUDAN)

- Être 5^e Dan (Godan) actif depuis un minimum de sept (7) à huit (8) ans.
- Être membre en règle de l'AAKQ depuis au moins huit (8) ans après l'obtention du 5^e Dan (Godan) et obligatoirement pour la saison en cours.
- Avoir participé à un minimum de douze (12) stages organisés par l'AAKQ depuis l'obtention du 5^e Dan (Godan) dont au moins quatre (4) stages avec Maître Alain Floquet (minimum de cinq (5) blocs par stage).
- Jouer un rôle actif lors des stages, à titre de directeur ou d'assistant (minimum de trois (3) fois par saison).
- Seul le président de la Commission technique de l'AAKQ est habilité à présenter la candidature, qui sera évaluée par Maître Floquet. Le dossier doit être acheminé à Maître Floquet au moins trois (3) mois avant le stage qu'il dirigera au Canada et à l'issue duquel le résultat de l'évaluation sera rendu.

Note : Pour ce grade dans la discipline Kobudo, seul Maître Hatakeyama est habilité à évaluer le candidat.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

CAS D'EXCEPTION

RÉDUCTION DU TEMPS PRÉVU ENTRE DEUX GRADES

- Une réduction du temps prévu entre deux grades (2^e à 3^e, 3^e à 4^e ou 4^e à 5^e Dan) peut être accordée à un candidat pour son implication significative.
- Une réduction du temps prévu entre deux grades peut être accordée à un candidat à titre d'enseignant, ce titre étant réservé aux directeurs techniques de dojo ou aux chargés de cours sur une base régulière (et non pour un remplacement occasionnel).
- Une réduction du temps prévu entre deux grades peut être accordée à un candidat pour une fréquence de pratique qui dépasse la norme généralement en vigueur (au minimum deux fois par semaine, à raison de 13 h 30 par cours et de cinquante semaines par année).
- Cette réduction de temps peut varier de 3 à 9 mois pour le 3^e Dan et de 6 à 12 mois pour le 4^e Dan, en fonction de l'implication du candidat. Cette question doit être évaluée au mérite, après étude du dossier.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME TECHNIQUE

AIKIBUDO

YUDANSHA



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME DE 1^{er} DAN

UKEMI		KATA	
-mae ukemi -ushiro ukemi -yoko ukemi -forme zempo keite (chute longue) -chute brisée		-happoken no kata -tsuki uchi no kata -kihon nage waza -kihon osae waza -ikkajo idori (5 premiers) FACULTATIF : -ken no kata -itsutsu no tachi -2 iai (au choix)	
TAI SABAKI	DÉPLACEMENTS	RANDORI	
-nagashi -iraki -irimi -o irimi -hiki -anka	-shikko -sugi ashi -ayumi ashi	-ju no randori -futari dori randori -taninzu dori randori	
TE HODOKI		TECHNIQUES DE BASE ET COMPLÉMENTAIRES	
-jyunte dori -gyakute dori -dosokute dori -ryote dori -ryote ippo dori -sode dori -mae eri dori	-ushiro ryote dori -ushiro shitate -ushiro uwate -ushiro katate dori eri jime -ushiro ryo sode dori -ushiro eri dori	-robuse -yuki chigae -tenbin nage -shiho nage -mukae daoshi -kote kudaki	-neji kote gaeshi -koshi nage -hachi mawashi -ushiro kata otoshi -ura ude nage
HOJO UNDO		WA NO SEISHIN	
-shinogi -nigiri kaeshi -tsuppari	-neji kaeshi -oshi kaeshi	mae	ushiro
TSUKI WAZA	UCHI WAZA	KERI WAZA	
-choku tsuki -koshi tsuki -hiki tsuki	-jyun uchi -hineri uchi -gyaku uchi	-mae geri -yoko geri -ushiro geri -mawashi geri -ura geri	
SUTEMI (voir note page suivante)			



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

azu oshi sutemi	ude kake sutemi	soto waki tori
PROGRAMME DE 1^{er} DAN (suite)		
KIHON NAGE WAZA		
TECHNIQUE	ATTAQUE	
mukae daoshi	ura yoko men uchi	
shiho nage	omote yoko men uchi	
yuki chigae	tsuki jodan	
neji kote gaeshi	tsuki chudan	
tenbin nage	ryo sode dori	
hachi mawashi	dosokute dori	
koshi nage	ryote dori	
KIHON OSAE WAZA		
TECHNIQUE	ATTAQUE	
ushiro hiji kodaki	tsuki chudan	
robuse	ryote ippo dori	
kote kudaki	mae sode dori	
yuki chigai	ushiro katate dori eri jime	
shiho nage	ushiro ryote dori	
mukae daoshi	ushiro uwate	
IKKAJO IDORI		
TECHNIQUE	ATTAQUE	
ippon dori	shomen uchi	
gyaku ude dori	mune dori	
hiji gaeshi	tsuki chudan	
kuruma daoshi	yoko men uchi	
shime gaeshi	juji jime	

Notes :

- Toutes les techniques doivent être exécutées à partir des saisies prévues pour les TE HODOKI ainsi que des attaques suivantes : OMOTE YOKO MEN UCHI, URA YOKO MEN UCHI, TSUKI CHUDAN et TSUKI JODAN.
- Les RANDORI doivent être exécutés avec précision, dynamisme et KIME.
- Les SUTEMI sont facultatifs et dans le cadre des RANDORI seulement.
- Les candidats ayant un grade IKKYU ou plus en KOBUDO sont exemptés de présenter les techniques KATORI SHINTO RYU.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME DE 2^e DAN

Le candidat doit être familier avec l'ensemble du programme Shodan, car certaines de ses composantes peuvent être demandées.

RÉCAPITULATION :

ukemi	kihon nage shodan
tai sabaki	kihon osae waza
hojo undo	techniques de base et complémentaires
wa no seishin (1 min 30 sec)	kata du Katori Shinto Ryu (facultatif)
te hodoki	kata du Daito Ryu
keri waza	iai du Yosekan

LES TECHNIQUES DU PROGRAMME :

mae hiki otoshi	ura kataha otoshi	ura mukae daoshi
ushiro hiki otoshi	ude kake mae hiki otoshi	do gaeshi
ude garami	tobu nage (mae et ura)	ura do gaeshi
gyaku kote gaeshi	te uchi mata gaeshi	ashi tori oshi taoshi
kataha otoshi	mae hiji kudaki	hiji gaeshi

LES SUTEMI :

harite	kubi otoshi	azu oshi
ude kake	soto waki tori	

LES KATA :

kihon nage nidan	
ikkajo idori (suwari)	FACULTATIF :
suwari waza	bo no kata
tai no kata	nanatsu no tachi
tanto ou tambo no kata	6 iai du <i>Katori Shinto Ryu</i>
3 iai Yosekan (à genoux)	
3 iai Yosekan (debout)	



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME DE 2^e DAN (suite)

WA NO SEISHIN

mae	ushiro	hamni han dachi
expression, réalisme, kiai		

RANDORI

JU NO RANDORI	FUTARI RANDORI	TANINZU DORI RANDORI
précision technique	2 adversaires, armés ou non armés	tai sabaki, esquives, canalisations

TANTO ET TAMBO

	ATTAQUES	TECHNIQUES
TANTO	tsuki chudan	-kote gaeshi -kata otoshi
TAMBO	omote yoko men uchi	-tenbin nage -shiho nage

SUWARI WAZA
kyunte dori
ryote dori
mae eri dori + omote yoko men uchi
ryote mae kubi shime



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

KIHON NAGE NIDAN
ude garami
mae hiki otoshi
te uchi mata gaeshi
ude kake mae hiki otoshi
ura mukae daoshi
gyaku kote gaeshi
ashi tori oshi taoshi

IKKAJO IDORI (suwari)	
ATTAQUE	TECHNIQUE
shomen uchi	ippon dori
muna dori	gyaku ude dori
tsuki chudan	hiji gaeshi
yoko men uchi	kuruma daoshi
juji jime	shime gaeshi
juji jime	kakae jime
mae eri + shomen uchi	karami nage
ryote dori	kote gaeshi
ryote dori	nukite dori
ryote dori	hiza jime

Notes :

- Les candidats ayant le grade de Shodan du Katori Shinto ryu sont dispensés de cette composante.
- La précision dans l'exécution des techniques de 1^{er} et 2^e dan en Randori est une composante importante.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME DE 3^e DAN

Le candidat doit être familier avec l'ensemble des programmes Shodan et Nidan, car certaines de leurs composantes peuvent être demandées. Trois techniques extraites au sort.

Un exposé sur l'historique et l'évolution de l'Aikibudo.

LES TECHNIQUES DU PROGRAMME :

UDE WAZA	ASHI WAZA
juji garami	ashi tori taoshi (sekui et neji)
eri tori kataha	
HIKITATE WAZA	SHIME WAZA
kan nuki hikitate (2 formes)	ude jime
hiji mage hikitate (2 formes)	eri jime
shiho hikitate	kataha jime
kataha jime hikitate	
SUTEMI WAZA	
HAN SUTEMI	USHIRO SUTEMI
kubi otoshi	hiji kake sutemi
hazu oshi	
harite	
YOKO SUTEMI	MAE SUTEMI
soto waki tori	ude tomoe



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME DE 3^e DAN (suite)

LES FORMES ET RANDORI

TECHNIQUES EN RENRAKU (enchaînement)	TECHNIQUES EN KAESHI WAZA (renversement de situation)
-----------------------------------------	----------------------------------------------------------

WA NO SEISHIN		
mae	ushiro	hamni han tachi waza

RANDORI : précision technique, esquives, canalisation
ju no randori
futari randori
taninzu randori

BUKI DORI RANDORI : CONTRE TANTO / TAMBO

BUKI DORI – TECHNIQUES CONTRE ARMES :

6 TANTO DORI		4 TAMBO DORI	
kote gaeshi	tsuki chudan	tenbin nage	tsuki chudan
kataha otoshi	tsuki chudan	shiho nage	tsuki chudan
kote gaeshi	ura yokomen	kote gaeshi	tsuki chudan
eri jime	ura yokomen	kataha otoshi	tsuki chudan
shiho nage	omote yokomen		
ushiro hiji kodaki	tsuki chudan		

KATA :

GEN RYU NO KATA (kata des origines)	YOSEIKAN SHINTO RYU 5 iai jutsu (debout)
DAITO RYU AIKIJUTSU (GOTEN) <i>-idori et hamni han tachi</i>	YOSEIKAN SHINTO RYU 6 iai jutsu (à genoux)



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME DE 4^e DAN

Le candidat doit manifester une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes Shodan, Nidan et Sandan, car certaines de leurs composantes peuvent être demandées. Le candidat doit également posséder des connaissances générales sur l'historique et l'évolution de l'Aikibudo, son organisation technique, ses fondements, ses formes évolutives et sa philosophie.

TECHNIQUES HISTORIQUES :

Daito Ryu Aiki Jujutsu :

- tachi ai
- ushiro dori

Sutemi Waza (six au sort) :

- ude kake sutemi
- hazu oshi sutemi
- eri tori sutemi + variantes
- hiji oshi sutemi
- kubi oshi sutemi
- gyaku ude kake sutemi
- do gaeshi sutemi
- tobi nori sutemi+ variantes
- kan nuki otoshi (mae – ushiro –yoko)

Kata :

- tai no kata
- ura no kata
- gen ryu no kata

Techniques contre doubles saisies (futari) :

- par juji garami sur double ryote ippo dori
- par shiho nage sur double ryote ippo dori
- par entrecroisement des partenaires (sur ushiro katate dori kubi jime et ryote ippo dori)

8 hikitate

6 shime waza



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

PROGRAMME TECHNIQUE

KOBUDO

YUDANSHA



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

1^{er} DAN (kirikami shoden) 切紙初傳

- 4 Ken (kiri komi, uke dachi)
- 2 Bo (Seri ai no bo, Sune kujiki no bo)
- 6 Iai (au choix) dont un avec iaito
- Questions sur la nomenclature du sabre
- Questions sur la connaissance historique du Katori

2^e DAN (kirikami chuden) 切紙中傳

Le programme du 1^{er} Dan, plus :

- 4 Bo (uchi komi et uke dachi) : Sayu no bo, Kasa hazushi no bo, Hane tsurube no bo, Tate nami no bo)
- Tous les iai *Katori* (11), dont 4 avec iaito
- 1 Naginata : Itsutsu no naginata (kiri komi)
- Questions sur la nomenclature du sabre
- Questions sur la connaissance historique du Katori

3^e DAN (mokoruku shoden) 目錄初傳

Le programme des 1^{er} et 2^e Dan, plus :

- Connaissance historique approfondie du style
- Connaissance des diverses parties du sabre
- 3 Naginata : Nanatsu no naginata, Kasumi no naginata et Hakka no Naginata (kiri komi et uke dachi)
- 3 Kodachi
- 2 Ryoto

4^e DAN (mokoruku chuden) 目錄中傳

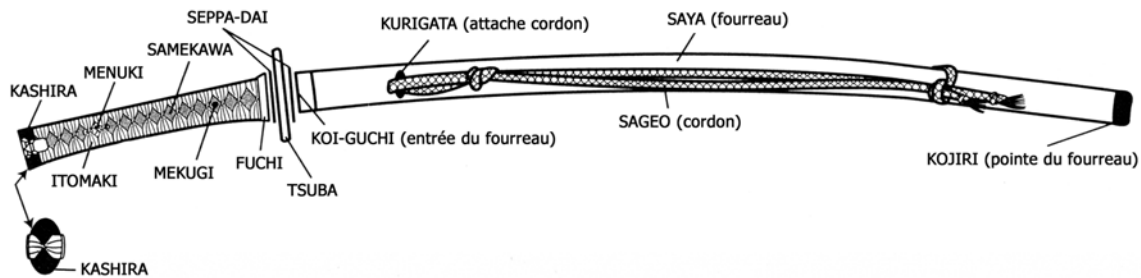
Le programme des 1^{er}, 2^e et 3^e Dan, plus :

- 3 Kodachi des deux côtés
- 4 Ryoto des deux côtés
- Précision, contrôle, maîtrise, forme de corps, kime, vitesse, enseignement

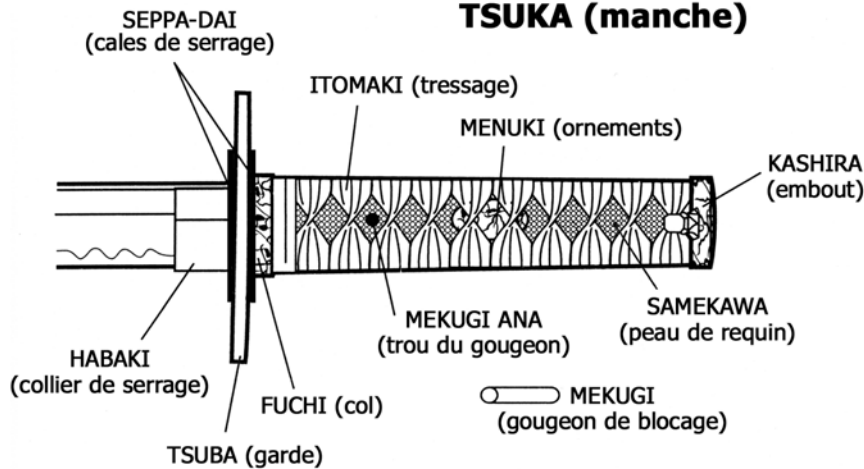


ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

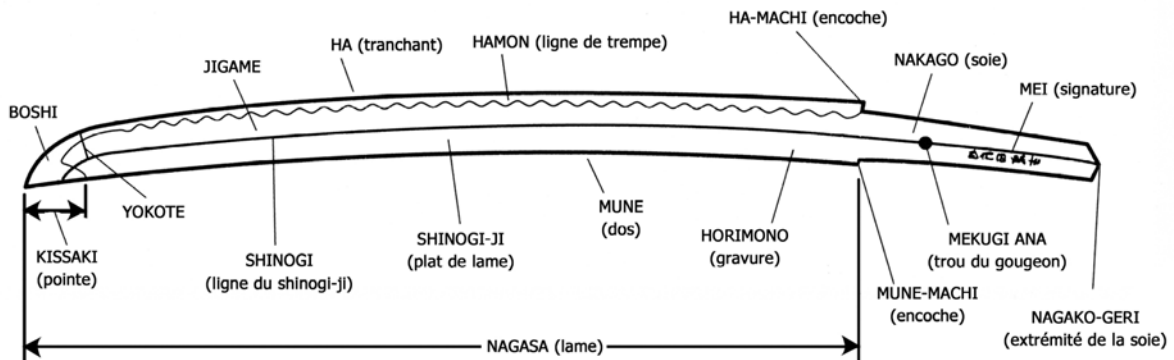
KATANA



TSUKA (manche)



TSUBA (garde)





ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

KASHIRA Pommeau du sabre	SAGEO Cordon passant dans le kurigata	NAGAKO-GERI Extrémité de la soie
MENUKI Pièce ornementale sur chaque côté du sabre	KOJIRI Extrémité du fourreau	MUNE-MACHI Échancrure séparant la lame de la soie du côté du dos
SAMEKAWA Peau de requin ou de raie recouvrant la poignée	HABAKI Collier entourant le talon de la lame	HORIMONO Motif gravé sur la lame
SEPPA-DAI Entretoises (cales) situées de chaque côté de la tsuba	JI Côté de la lame	MUNE Dos de la lame
KURIGATA Attache du sageo sur le fourreau	HI Gorge des deux côtés de la lame	NAGAKO-GERI Extrémité de la soie
SAYA Fourreau	BOSHI Dessin de la ligne de trempe sur la pointe	MUNE-MACHI Échancrure séparant la lame de la soie du côté du dos
ITOMAKI Poignée tressée	JIGAME Partie inférieure de la lame, sous le shinogi	HORIMONO Motif gravé sur la lame
MEKUGI Cheville maintenant la poignée sur la lame	HA Tranchant de la lame	MUNE Dos de la lame
MENUGI ANA Orifice du menuki dans la soie	HAMON Dessin de la ligne de trempe	SHINOGI Arête sur le côté de la lame
FUCHI Virole située sur la poignée près de la lame	HA-MACHI Échancrure séparant la lame de la soie du côté du tranchant	SHINOGI-JI Partie située au-dessus du shinogi
TSUBA Poignée du sabre	NAKAGO Extrémité de la soie	YOKOTE Ligne située à la pointe et reliant le shinogi au ha.
KOI-GUCHI Ouverture du fourreau	MEI Signature sur la soie du sabre	KISSAKI Pointe du sabre
		MONO UCHI Tiers de la lame situé vers la pointe

TERMINOLOGIE – KENJUTSU

--	--



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

POSITIONS DE BASE	ATTAQUES DE BASE
SEIGAN NO KAMAE	TSUKI
MIGI JODAN NO KAMAE	MATA ZUKI
HIDARI JODAN NO KAMAE	O GAZUMI
MIGI GEDAN NO KAMAE	AI GAZUMI
HIDARI GEDAN NO KAMAE	AIZUKI
IN NO KAMAE	MAKI UCHI MEN
SHA NO KAMAE	OMOTE YOKO MEN UCHI
SHIN NO KAMAE	URA YOKO MEN UCHI
SUWARI MIGI GEDAN NO KAMAE	OMOTE DO UCHI
WAKI TORI	OMOTE DO UKE
KOSHI NO KAMAE	URA DO UCHI
	SHIMESU
KO GASUMI	KESA GIRI
TE URA GASUMI	KUBI GERI (OMOTE & URA)
TORI (TACHI & SUWARI)	KOTE GIRI
	SURI GIRI
HANETE OU HANERU	ASHI GIRI
KUBI UKE	KIRI AGE – KESA AGE
KABUTE	FURI OROSHI
HOTSU NO TACHI	OKACHI DACHI
TATE JI <i>MONJI</i>	KEN OTOSHI
NEVARI	TSUKA UCHI
SASU	NODO TSUKI
JUJI	SUGETSU TSUKI

KEN ET IAI

TATE SHIMONGI (sabre vers le haut)

NE VARI (contrôler le sabre, le neutraliser)

TACHI VARI (prendre le centre)

AI GOSHI (position basse, agenouillé et accroupi sur les talons, orteils pliés.)

HANETE (chasser la lame par en dessous)



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

TERMINOLOGIE – BOJUTSU

POSITIONS DE BASE	ATTAQUES
MIGI SEIGAN NO KAMAE	TSUKI
HIDARI SEIGAN NO KAMAE	TSUKI OTOSHI
MIGI CHUDAN NO KAMAE	MATA ZUKI
HIDARI CHUDAN NO KAMAE	MEN UCHI
YO NO KAMAE	URA MEN UCHI
MIGI SUWARI GEDAN NO KAMAE	OMOTE YOKO MEN UCHI
HIDARI SUWARI GEDAN NO KAMAE	URA YOKO MEN UCHI
SHIGOITE = SHIGO KU	OMOTE DO UCHI
JODAN UKERU	URA DO UCHI
O SAETE	OMOTE SUNE UCHI
HIDARI JORAN NO KAMAE	URA SUNE UCHI
HIKI ZUE NO KAMAE	IN NO MARU
SHA NO KAMAE	SHIMESU
KUBI NO KAMAE	O SAETE
TATE BO NO KAMAE	MATA ZUKI
TAME TE MATSU (sha vers l'avant)	SHIKI ZUE NO BO
GEDAN KAMAE NO BO	TATE NAMI NO BO
KAKAMI KAMAE NO BO	ABARA
DENKO KAMAE NO BO	MATE AGE
IN NO KAMAE NO BO	KOMAITE OU OSAETE GURUMA
KOBUTE	AI-SUKI (MATA)
BO NO GEDAN	
HIKI ASHI	



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
 Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
 courriel : info@aikibudo.ca
 Tél.: 514-387-6978 ; Téléc.: 514-387-7110
 LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

TERMINOLOGIE – NAGINATAJUTSU

POSITIONS DE BASE	ACTIONS OFFENSIVES
SEIGAN NO KAMAE	ICHIZUKI
MIGI CHUDAN NO KAMAE	MEN UCHI
HIDARI CHUDAN NO KAMAE	OMOTE YOKO MEN UCHI
HIDARI GEDAN NO KAMAE	URA YOKO MEN UCHI
JODAN UKERU	OMOTE DO UCHI
IN NO KAMAE	URA DO UCHI
O SAETE	OMOTE SUNE UCHI
HIDARI JODAN NO KAMAE	URA SUNE UCHI
YAMA MEGURI	MATA AGE
YOKO JUMONGI : Naginata à l'horizontale, pointe vers l'arrière. TATE JUMONGI : Naginata à la verticale.	SHIMESU
	KESA GIRI
	KUBI GIRI
	KATA GIRI
	KOTE GIRI
	KOTE AGE
	ASHI GIRI
KIRI AGE	